



# Rapport de transparence 2024

**KPMG Nouvelle-Calédonie**

Décembre 2024

# Préambule

Ce rapport est établi en application des dispositions de l'article R.823-21 du Code de commerce telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie qui stipule que « *les commissaires aux comptes désignés auprès d'une de personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence* ».

# Edito



**Romain  
Chomiki**  
Associé gérant

Nous sommes ravis de vous dévoiler le rapport de transparence 2024 de KPMG Nouvelle-Calédonie, illustrant notre engagement à être un partenaire de confiance grâce à notre quête constante de qualité dans l'accomplissement de toutes nos missions.

La mission de notre cabinet est de bâtir la confiance auprès de l'ensemble des acteurs de l'économie calédonienne. L'audit, notre métier fondateur, assure la sincérité des informations financières et extra-financières pour nos clients, les marchés financiers, les investisseurs, les régulateurs et le grand public. Aujourd'hui, la diversité de nos expertises, allant des métiers du chiffre à ceux du conseil, du droit et de la fiscalité, offre à nos clients un accompagnement complet et des solutions pour accroître leur performance et réussir leur transformation vers des modèles positifs.

Pour être les partenaires de confiance de nos clients, nous cultivons nos valeurs fondamentales d'indépendance, d'intégrité, d'éthique et d'objectivité, qui sont la base de la qualité de notre signature. Nous plaçons continuellement cette qualité au cœur de nos priorités et de nos investissements, en améliorant constamment notre système de gestion de la qualité.

Nous utilisons des méthodologies performantes et investissons pour accroître la précision de nos diagnostics, identifier les risques et découvrir des opportunités de création de valeur. Ces avancées sont mises au service de nos clients dans une relation marquée par la transparence, l'écoute et la proximité.

Dans un contexte économique local marqué par les exactions de mai 2024, nos efforts ont été recentrés sur l'accompagnement de nos clients. Nous parions désormais sur une évolution apaisée et tournée vers le développement du territoire. Et nous sommes, avec nos équipes, prêts à relever ce challenge.

Le 18 décembre 2024,

Romain Chomiki







# Sommaire

- 01** Présentation du cabinet
- 02** Notre culture et nos valeurs
- 03** Indépendance, Intégrité, éthique et objectivité
- 04** Système de gestion de la qualité
- 05** Clients et informations financières
- 06** Ressources humaines

# Présentation du cabinet

# Présentation du cabinet et du réseau

## KPMG en Nouvelle-Calédonie (KPMG Audit SARL)

### Forme juridique et capital social

KPMG Audit SARL est une société à responsabilité limitée au capital de 1 140 000 F.

Elle exerce son activité exclusivement au lieu du siège social, au 3 rue Ernest Massoubre - Immeuble Koneva à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie.

Elle est immatriculée au RCS de Nouméa sous le numéro B 457 358.

KPMG Nouméa est une société calédonienne détenue à 100 % par des associés installés en Nouvelle-Calédonie.

Membre du réseau international KPMG, le cabinet de Nouméa est sous-licencié de KPMG France.

### Gouvernance

Le cabinet est détenu directement par des associés personnes physiques, dont six experts-comptables et commissaires aux comptes. La gouvernance est assurée par un collège de gérance comprenant six associés-gérants et une associée non gérante.

Deux des associés ont une expérience de plus de 30 ans au sein du réseau, acquise localement lors du rattachement du cabinet au réseau KPMG.

### Métiers et organisation du cabinet

KPMG Audit SARL s'est constitué un capital irremplaçable de connaissances dans tous les secteurs de l'économie calédonienne. Afin d'en faire bénéficier ses clients, le cabinet s'est organisé en réseaux de compétences. KPMG Audit SARL fournit, avec des associés parfaitement au fait du contexte local, un service de proximité, adapté à la taille des acteurs du marché calédonien.

KPMG Nouméa assure des missions de commissariat aux comptes pour des clients locaux et internationaux. KPMG Nouméa réalise également des missions d'expertise comptable, de conseil en fiscalité, de gestion sociale, d'assistance en achat/vente de sociétés, ainsi que des audits organisationnels et informatiques.

Le cabinet se caractérise par sa connaissance du tissu économique calédonien et son implication dans les instances de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes. Plusieurs des associés sont ou ont été Président & Vice-Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et de l'Ordre des Experts-Comptables en Nouvelle-Calédonie.





# Présentation du cabinet et du réseau

## KPMG, Leader en France de l'audit et du conseil

KPMG en France réunit plus de 11 000 professionnels dédiés à la performance économique et financière des institutions et des entreprises de toute taille, dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire grâce à ses 200 bureaux.

KPMG en France a adapté sa structure juridique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos métiers, tout en maintenant une ambition commune et le principe d'appartenance à un même cabinet multidisciplinaire.

Les activités Audit, Conseil, Expertise Comptable ainsi que Droit et Fiscalité sont portées par les filiales de KPMG Associés : KPMG S.A., KPMG Advisory, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS et KPMG Avocats.

KPMG Associés est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont plus de 80% des actions sont détenues par des professionnels en exercice salariés de KPMG en France et le solde, par les descendants des familles fondatrices du cabinet.

KPMG est profondément engagé dans le développement du tissu économique français. Le cabinet contribue activement au dynamisme des régions et à la promotion de l'économie territoriale.

En 2023, KPMG France a réalisé un chiffre d'affaires de 1.47 milliards €.

Se référer au rapport de transparence de KPMG France pour davantage d'informations (<https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmgsites/fr/pdf/a-propos/rapport-de-transparence-2023.pdf.coredownload.inline.pdf>).

## Réseau international KPMG

Juridiquement distincts et indépendants les uns des autres, les cabinets membres sont affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International Limited ou les autres cabinets membres. Cette structure confère à chaque pays un pouvoir de décision et une responsabilité pleine et entière. Chaque firme s'acquiesce d'une redevance à KPMG International Limited. Celle-ci permet de financer les investissements technologiques, la gestion des talents, la capacité d'innovation et l'organisation d'un corps de contrôleurs indépendants.

Les cabinets membres s'engagent à respecter les valeurs communes de KPMG.

KPMG favorise la coopération et la mutualisation sur tous les continents pour maintenir la confiance et garantir l'excellence et la qualité d'un service homogène.

KPMG est une structure internationale qui fédère des cabinets indépendants, spécialisés en Audit, Conseil, Droit et Fiscalité. Aujourd'hui présents dans 143 pays, nous comptons 273 000 professionnels à travers le monde.

En 2023, KPMG a réalisé un chiffre d'affaires de 36.4 milliards \$US.

Les organes clés de gouvernance et de direction de KPMG International sont le Global Council, Global Board et Global Management Team. Des informations détaillées sur la structure de direction de KPMG International se trouvent dans le Transparency Report 2022 - KPMG International (disponible au lien suivant : <https://kpmg.com/xx/en/about/transparency-report.html>).

A photograph of a person in a black wetsuit holding a surfboard with purple and white stripes. The person is smiling and looking towards the camera. The background shows a beach at sunset with waves and a bright sun low on the horizon. A large blue rectangle is overlaid on the left side of the image, containing white text.

# Notre culture Et nos valeurs



# Des valeurs claires et un solide code de conduite

## Nos valeurs

Nos valeurs représentent ce en quoi nous croyons, et ce qui importe pour nous en tant que personne morale.

Elles orientent notre conduite, jour après jour, guident nos actes et nos décisions, mais aussi notre manière de travailler, en interne et avec nos clients et toutes nos parties prenantes. Elles guident les pratiques de nos professionnels, partout dans le monde.

Elles fondent la culture du cabinet, ouverte, responsable et inclusive.

## INTEGRITY

**Nous faisons ce qui est juste**

Être intègre, c'est être honnête, juste et fidèle à nos engagements, cohérent dans nos actes et nos décisions, à la fois en interne et en dehors du travail. Nous assumons nos responsabilités et répondons de notre conduite quotidienne.

Nous respectons en permanence les normes morales et éthiques les plus strictes, même sous pression. Nous tenons nos promesses et montrons aux autres l'exemple à suivre.

## EXCELLENCE

**Nous ne cessons jamais d'apprendre, et de nous améliorer**

Viser l'excellence, c'est fournir sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus strictes. Pour y parvenir, nous faisons preuve de curiosité et nous nous engageons personnellement à nous former.

Nous cherchons constamment à améliorer notre pratique grâce aux informations et aux observations recueillies, nous sommes ouverts aux nouveaux défis et attentifs aux commentaires car c'est ainsi que nous nous perfectionnons et que nous nous améliorons.

## COURAGE

**Nous pensons et agissons avec audace**

Être courageux, c'est être ouvert aux nouvelles idées et être conscient des limites de nos propres connaissances et expériences. C'est faire preuve d'esprit critique et poser des questions au moindre doute. Nous prenons la parole lorsque nous constatons ce qui nous semble être une irrégularité, et nous soutenons ceux qui ont le courage de s'exprimer. Être courageux, c'est oser sortir de sa zone de confort.

## TOGETHER

**Nous nous respectons les uns les autres et nous puisons notre force dans nos différences**

Nous travaillons mieux lorsque nous travaillons ensemble : en équipe, entre équipes et en travaillant avec d'autres personnes en dehors de notre organisation.

Travailler ensemble est crucial car la collaboration influe sur les opinions et stimule la créativité. Nous accueillons des personnes d'horizons divers, aux parcours, aux compétences et aux expériences personnelles variés et nous veillons à la représentation de la diversité.

Nous sommes attentifs aux autres et les traitons avec considération. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

## FOR BETTER

**Nos décisions d'aujourd'hui engagent nos actes de demain**

Pour le meilleur, c'est adopter une vision à long terme, même dans nos choix quotidiens, car nous aspirons à bâtir un KPMG plus fort pour l'avenir. Nous ne perdons jamais de vue notre mission primordiale, qui est de renforcer la confiance dans les marchés de capitaux et dans l'économie.

Nous sommes porteurs d'un changement durable et positif au sein de nos communautés locales et de la société au sens large, et nous cherchons à rendre le monde meilleur.

# Code de conduite de KPMG

KPMG en Nouvelle-Calédonie a adopté le Code de conduite mondial de KPMG, comme tous les autres membres du réseau. Ce code reflète l'engagement du cabinet en matière de déontologie et d'intégrité. Il est basé sur les valeurs de KPMG et détaille les principes de comportement éthique attendus de tous les associés et de tout le personnel. A cet effet, les professionnels du cabinet suivent une formation déontologique annuelle sur les différents sujets relevant du Code de conduite et attestent, chaque année, qu'ils se comportent conformément au code.

Chaque individu est invité à signaler toute activité qui pourrait être considérée comme illégale ou en violation de nos valeurs, de nos politiques, des lois, des règlements ou des normes professionnelles en vigueur. Plusieurs procédures et canaux de communication sont établis afin que nos employés puissent signaler les éventuelles difficultés en matière d'éthique et de qualité. Les mesures de répression sont interdites contre toute personne qui rapporterait des faits suspects de bonne foi. Toute violation de cette interdiction est assujettie aux sanctions disciplinaires de KPMG en France.

KPMG International a mis en place une hotline, service en ligne à l'attention de tous les associés, employés, clients ou tout autre tiers destiné à signaler de façon confidentielle leurs inquiétudes face à certaines activités que pourraient exercer KPMG International, un pays membre du réseau ou un membre du personnel. Les collaborateurs ont ainsi la possibilité de signaler leurs préoccupations ou leurs soupçons quant à d'éventuels manquements en matière de comptabilité, de contrôle interne, d'audit, de délit bancaire et financier, de corruption, de blanchiment d'argent, de violations des lois, des normes professionnelles ou éthiques, de politiques internes de KPMG. Cette Hotline est un gage supplémentaire d'une conduite professionnelle respectueuse des principes d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance.

Chez KPMG, en Nouvelle-Calédonie, nous surveillons régulièrement que notre quotidien respecte les valeurs KPMG à l'aide de l'enquête interne annuelle, la Global People Survey (GPS).

L'engagement de la gouvernance de KPMG International et de chaque membre du réseau, est axé vers la qualité et l'excellence professionnelle. Notre culture est basée sur l'intégrité, la responsabilité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance, et l'éthique, qui sont essentielles pour un cabinet qui effectue des audits et d'autres services sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.

Nous encourageons une forte culture de la consultation. Nous communiquons notre engagement à nos clients, aux parties prenantes et à la société afin de gagner la confiance du public.

## Le Code de conduite exige des associés et de l'ensemble du personnel du cabinet de respecter les règles suivantes :



Agir dans le respect des lois, des réglementations et normes applicables, et en conformité avec les règles de KPMG en France.



Respecter la confidentialité des données de nos clients, respecter la vie privée de chacun et protéger les données personnelles.



Travailler avec des clients et des partenaires appropriés, qui respectent nos valeurs.



Assurer une concurrence loyale.



Exiger la qualité.



Instaurer un environnement inclusif dans lequel chacun peut s'épanouir.



Préserver notre objectivité et notre indépendance en toutes circonstances.



Aider nos collaborateurs à être exceptionnels.



Ne pas tolérer les infractions à la loi ou les manquements à l'éthique, que ce soit de la part du personnel de KPMG en France, de nos clients ou de nos fournisseurs ou des agents publics avec lesquels nous sommes en relation.



Être une entreprise responsable.



Gagner la confiance du public en général.

**Indépendance, intégrité,  
éthique et objectivité**



# Indépendance, intégrité, éthique et objectivité

## Notre politique en matière d'indépendance

L'indépendance de l'auditeur est le pilier de notre profession. Elle est fondamentale pour conserver la confiance du public. Nous nous engageons à exercer notre profession dans le respect des principes fondamentaux d'éthique professionnelle du réseau KPMG : intégrité, objectivité et indépendance.

Afin de s'assurer que tous nos professionnels se conforment aux exigences les plus strictes en matière d'indépendance, KPMG International a mis en place des politiques et des procédures détaillées, intégrant les exigences du Code d'éthique de l'IESBA. Elles sont décrites dans le Global Quality & Risk Management Manual de KPMG, qui s'applique à tous les membres du réseau. Des outils automatisés sont mis à disposition afin de faciliter le respect de ces exigences. En Nouvelle-Calédonie, KPMG a complété ces politiques afin d'assurer le respect du Code de commerce et du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nos politiques et procédures couvrent des domaines tels que l'indépendance personnelle, l'indépendance professionnelle à l'égard des futures entités auditées, les relations post-emploi, les relations financières et l'approbation des services non-audit.

L'Ethics and Independence Partner de KPMG Audit SARL est responsable de mettre en œuvre et contrôler les politiques et procédures en matière d'éthique et d'indépendance au sein du cabinet, en particulier de :

- répondre aux questions relatives à la compréhension et à l'application des règles en matière d'indépendance ;
- superviser les procédures liées à l'évaluation de l'indépendance pour les clients et prospects ;
- concevoir et animer des formations ;
- vérifier la conformité aux politiques ;
- mettre en œuvre des procédures pour traiter les cas de non-conformité ;
- superviser les procédures disciplinaires en matière d'éthique et indépendance.

Tout membre du personnel de KPMG en Nouvelle-Calédonie qui constate ou suspecte une infraction à nos règles en matière d'indépendance doit informer immédiatement l'Ethics and Independence Partner. Tout associé ou collaborateur qui ne respecte pas les politiques adoptées par le cabinet s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de KPMG. Toute violation significative des règles d'indépendance doit être signalée à la direction de KPMG en Nouvelle-Calédonie, dès que possible.

## Indépendance personnelle

En application de la réglementation et des politiques de KPMG International, le cabinet et les professionnels de KPMG participant à un audit ne doivent pas avoir de liens personnels, financiers ou professionnels avec l'entité auditée, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires, si ceux-ci sont de nature à affecter l'indépendance du cabinet ou de ces professionnels.

Il est interdit à tous les associés, signataires et actionnaires du réseau KPMG, quelle que soit leur activité, de détenir des titres des entités auditées par le réseau.

Afin d'assurer le respect des règles françaises et internationales relatives à l'indépendance en matière de placements, le réseau KPMG a mis en place le système

KICS (KPMG Independence Compliance System), un outil informatisé permettant de recenser les placements financiers détenus par les associés et les collaborateurs ayant un rôle d'encadrement (le Management Group).

KICS facilite la surveillance, en repérant et signalant les placements interdits.

Des audits de conformité sont effectués annuellement, afin de s'assurer de la conformité des déclarations des associés et collaborateurs avec nos exigences en matière d'indépendance personnelle.

## Formation et déclaration d'Indépendance

Tous nos associés et collaborateurs doivent suivre une formation sur l'indépendance et l'intégrité au moment de leur arrivée au cabinet, puis annuellement tout au long de leur carrière chez KPMG en Nouvelle-Calédonie.

A leur arrivée, ils s'engagent à respecter les règles et les procédures du cabinet. Et une fois par an, l'ensemble du personnel confirme dans l'« Engagement Annuel » se conformer aux règles d'indépendance, de confidentialité et de sécurité des moyens informatiques qui leur sont applicables.



## Indépendance financière

Dans le strict respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, le cabinet ne peut pas détenir d'intérêts financiers auprès d'une entité auditée, ses entités liées, son management ou sa gouvernance, ni avoir de relations financières interdites avec ces clients et leurs principaux propriétaires.

Toutes les relations financières ainsi que les relations d'affaires avec des entités auditées par KPMG sont soumises à un strict examen, qui permet de s'assurer de leur conformité avec les réglementations applicables et les politiques du réseau KPMG.

Chaque année, KPMG en Nouvelle-Calédonie vérifie de nouveau cette conformité dans le cadre du KPMG Quality & Compliance Evaluation Program.

## Indépendance professionnelle à l'égard des futurs clients audit

Avant d'accepter un nouveau client, nous nous assurons qu'il n'existe pas de menace à notre indépendance à l'égard de la future entité auditée et déterminons, si nécessaire, les mesures de sauvegarde à mettre en place.

Pour les « Entités d'Intérêt Public » (EIP), l'outil KPMG Independence Checkpoint automatise et standardise le processus de vérification de l'indépendance, permettant ainsi de répondre à un nombre croissant d'appels d'offres, dans le contexte de la rotation obligatoire des firmes dans les pays de l'Union Européenne (la Nouvelle-Calédonie n'était pas concernée).

## Prise de fonction chez un client audit

Pour toute personne en position d'influencer les résultats de l'audit, l'occupation simultanée d'un emploi chez KPMG Nouvelle-Calédonie et auprès de l'entité auditée par KPMG en Nouvelle-Calédonie ou ses sociétés liées est interdite.

Conformément au code de commerce (art. L.822-12) et aux politiques KPMG, les signataires ne peuvent être nommés dirigeants, administrateurs, membres du conseil de surveillance ou occuper un poste de direction au sein des entités qu'ils contrôlent, moins de trois ans après la cessation de leurs fonctions.

Tout professionnel KPMG en Nouvelle Calédonie qui participe à une mission d'audit, qui souhaite démissionner pour rejoindre l'entité auditée, doit en informer l'Ethics and Independence Partner dans les meilleurs délais. Il doit immédiatement arrêter sa collaboration à toute mission concernant ce client.

Conformément au Code de commerce, un membre de l'équipe d'audit qui est commissaire aux comptes inscrit ne peut pas être nommé dirigeant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou occuper un poste de direction au sein de l'entité auditée, d'une entité contrôlée ou qui contrôle, pendant une durée d'un an suivant sa participation à la mission de certification.

Nous communiquons et surveillons les exigences concernant l'embauche de nos professionnels par des clients d'audit.

## Diligences directement liées

KPMG Nouvelle-Calédonie applique les règles strictes dans le processus d'acceptation des diligences directement liées aux missions de certification des comptes rendues aux entités auditées par KPMG ou à leur chaîne de contrôle. Nous nous appuyons sur notre système Sentinel, qui a été déployé au sein de notre réseau international et est reconnu par la plupart des régulateurs au niveau mondial.

Les associés en charge des missions d'audit doivent tenir à jour dans Sentinel les organigrammes de leurs clients d'audit.

Pour chaque mission envisagée, une demande est soumise dans Sentinel. L'associé en charges du client audit concerné peut approuver ou refuser la demande après avoir analysé sa compatibilité avec l'audit.

## Résolution des conflits d'intérêt

KPMG Nouvelle-Calédonie veille à ce que notre indépendance ne soit pas compromise par une situation de conflit d'intérêt. L'analyse des risques de conflits d'intérêts repose également sur l'outil Sentinel.

Le département Risk Management examine tous les risques de conflit identifiés et travaille à résoudre ces conflits avec les associés responsables des missions concernées et les membres du réseau, le cas échéant. Si un conflit potentiel ne peut pas être résolu de façon satisfaisante, la mission est refusée.

## Respect des lois, réglementation et lutte contre la corruption

De plus, nos politiques interdisent aux associés et au personnel de KPMG d'offrir, promettre, solliciter ou accepter des cadeaux et des divertissements lorsqu'ils sont de nature à compromettre l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité ou le jugement professionnel.

Le respect des lois, réglementations et normes est un élément clé chez KPMG en Nouvelle-Calédonie. Nous pratiquons en particulier une tolérance zéro à l'égard de la corruption.

Nous interdisons la participation à tout type de corruption. Nous ne tolérons pas davantage la corruption par des tiers y compris par nos clients, fournisseurs ou agents publics.





## Faire preuve d'indépendance, d'objectivité et de sens de l'éthique

L'indépendance des auditeurs est le socle des normes professionnelles internationales et des exigences réglementaires. Maintenir un objectif, d'indépendance et d'esprit éthique, en accord avec notre code de conduite et nos politiques est essentiel. Plusieurs procédures et canaux de communication sont établis afin que nos employés puissent signaler les éventuelles difficultés en matière d'éthique et de qualité.

KPMG International a mis en place une Hotline, service en ligne à l'attention de tous les associés, employés, clients ou tout autre tiers destiné à signaler de façon confidentielle leurs inquiétudes face à certaines activités que pourraient exercer KPMG International, un pays membre du réseau ou un membre du personnel.

### Trois possibilités d'accès à la Hotline :

- Plateforme en ligne : [www.connexionsclearview.com](http://www.connexionsclearview.com)
- Ligne téléphonique dédiée et messagerie vocale : 0 800 914 592
- Adresse postale : Connexions ClearView - Case postale 11017 - Toronto (Ontario) - Canada

## Relation d'affaires et fournisseurs

KPMG en Nouvelle-Calédonie a mis en œuvre des politiques et des procédures afin de s'assurer que ses relations d'affaires et les relations fournisseurs avec des clients d'audit sont conformes aux exigences du Code de Déontologie des Commissaires aux Comptes, du Code d'éthique de l'IESBA et, le cas échéant, avec d'autres réglementations applicables, comme celles de la SEC.

## Dépendance financière

Les politiques de KPMG International reconnaissent que des menaces liées à l'intérêt personnel ou à l'intimidation peuvent se présenter si le total des honoraires d'un seul client audit représente une part significative des honoraires totaux d'audit. Ces politiques exigent la tenue de consultation du Regional Risk Management Partner si les honoraires d'un seul client audit dépassent 10 % du montant total des honoraires audit pour deux années consécutives.

Si les honoraires d'un client qui est une entité d'intérêt public et son groupe représentent plus de 10 % du montant total des honoraires audit d'un membre du réseau KPMG pour deux années consécutives, les politiques exigent que la gouvernance du client d'audit soit informée et qu'un associé principal d'un autre membre du réseau KPMG soit nommé Engagement Quality Control Reviewer (EQCR).

Aucun client d'audit n'a représenté plus de 10 % du total des honoraires perçus par KPMG en Nouvelle-Calédonie ces deux dernières années.

## Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance conformément à l'article R.823-21 du Code de commerce tel qu'applicable en Nouvelle-Calédonie

La gérance de KPMG Audit SARL a mis en œuvre un dispositif constitué principalement par les procédures de contrôles décrites précédemment afin de s'assurer du respect du principe d'indépendance.

Elle déclare que les contrôles nécessaires ont été mis en œuvre sur l'exercice écoulé.



# Systeme de gestion de la qualite

# Un système de gestion de la qualité rigoureux

Pour que toutes les parties prenantes puissent s'appuyer sur une information financière et extrafinancière sincère et des analyses robustes, KPMG s'engage sur la qualité vis-à-vis de ses clients, des marchés financiers, des investisseurs, des régulateurs et du grand public. La qualité de nos audits est notre priorité et est au cœur de cet engagement.

Le ton donné par le leadership et un ensemble clair de valeurs sont essentiels pour définir le cadre de la qualité.

Afin d'assurer un très haut niveau de qualité, le réseau KPMG a mis en place des valeurs réaffirmées et un système de gestion de la qualité rigoureux, homogène, aligné sur nos valeurs : le Global Quality Framework.

Il s'agit d'un cadre pertinent pour la qualité de nos audits qui se compose de 8 facteurs clés et qui crée les conditions d'un cercle vertueux. Chaque facteur est destiné à renforcer les autres. Ils sont décrits plus en détail dans les sections suivantes du présent rapport et sont reflétés au sein des politiques internes de KPMG.

Ces politiques internes sont incluses dans le manuel global de gestion de la qualité et des risques de KPMG (Global Quality & Risk Management Manual), qui s'applique à tout le personnel de KPMG partout dans le monde.



# Un système de gestion de la qualité rigoureux

## Présentation du système de contrôle qualité du réseau KPMG

Nous avons réalisé des investissements significatifs pour renforcer la cohérence et la solidité de notre système de gestion de la qualité dans l'ensemble de notre réseau mondial et de le faire évoluer en continue afin de répondre aux exigences de la nouvelle norme internationale sur la gestion de la qualité (International Standard on Quality Management 1 ou ISQM1), publiée par l'IAASB. ISQM1 remplace la norme internationale sur le contrôle de la qualité, ISQC1, et est effective depuis le 15 décembre 2022.

La norme ISQM1 traite de la responsabilité du cabinet en matière de qualité, grâce à un système de gestion de la qualité. Elle énonce une approche plus proactive et axée sur les risques. Elle demande aux firmes d'audit de concevoir, mettre en place et faire fonctionner un système de gestion de la qualité ou System of Quality Management (SoQM).

L'évaluation annuelle du SoQM vise à donner une assurance raisonnable que le cabinet remplit ses objectifs en matière de qualité. Au-delà des aspects concernant le leadership, la norme accroît le focus sur la culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil. Elle requiert explicitement que le cabinet démontre un engagement en matière de qualité au travers de sa culture et que ce même engagement soit décliné dans tout le cabinet. L'évaluation du SoQM permettra l'évaluation de son efficacité et l'identification des faiblesses qui nécessiteront des mesures correctrices. KPMG fixe des exigences concernant le SoQM des cabinets membres du réseau, afin d'assurer une harmonisation globale des systèmes, gage de qualité et d'exécution homogène des missions au sein du réseau KPMG.

Le Global Quality Framework permet à KPMG de répondre aux attentes de nos clients et de nos régulateurs. Il intègre les règles et normes émises d'une part par les organismes de normalisation et de supervision de nos métiers à savoir, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), l'International Federation of Accountants (IFAC) et d'autre part par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB).

Le système de gestion de la qualité de KPMG s'applique à tous nos métiers.

## Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne

En respect des dispositions de l'article R.823-21 du Code de commerce, nous confirmons, que :

- Nous avons mis en place un système de gestion de la qualité tel que décrit dans le présent rapport. Il permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables.
- Nous avons mis en œuvre des procédures de maintien et des contrôles de l'indépendance tels que décrit dans le présent rapport. Une vérification interne du respect de notre indépendance est effectuée régulièrement.
- Notre politique de formation continue exposée dans ce présent rapport permet de contrôler le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-22 du Code de commerce.

Le système de gestion de la qualité de KPMG en Nouvelle-Calédonie est en cours de déploiement, et en voie vers la conformité avec la nouvelle norme ISQM1.

Les programmes intégrés de surveillance de la qualité et de conformité permettent aux cabinets KPMG d'identifier les défauts de qualité, d'effectuer une analyse des causes profondes et de développer, mettre en œuvre et rapporter des plans d'action correctifs, à la fois en ce qui concerne les missions d'audit individuelles et le système global de contrôle qualité.

Les résultats des revues qualités internes et externes sont transmis à la direction du cabinet qui est chargée d'analyser les conclusions et de mettre en œuvre des plans d'action si nécessaire.

Les résultats de ces revues et les plans d'actions qui en découlent sont partagés avec l'ensemble des collaborateurs du cabinets, associés inclus, afin de leur permettre d'en tirer les enseignements nécessaires quant à la performance de leurs propres missions.

## Contrôle Qualité H3C / H2A

En application de l'article R. 821-26 du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie, nous vous informons que le dernier contrôle qualité a été exécuté par le Haut Conseil du commissariat aux comptes en mars 2023.

Il s'est notamment agi d'un suivi des constats émis à l'issue du précédent contrôle (2019).



# Sélection rigoureuse des clients et des missions

**La mise en place de procédures rigoureuses d'acceptation et de maintien des clients est un facteur déterminant pour fournir des prestations et des services de haute qualité. Nos systèmes et procédures d'acceptation et de maintien permettent d'identifier et d'évaluer tout risque potentiel avant d'accepter ou de poursuivre une mission.**

**Notre processus d'acceptation et de maintien des clients et des missions est coordonné dans notre outil interne CEAC (Client and Engagement Acceptance and Continuanance). CEAC permet à nos équipes de respecter nos règles d'indépendance, d'identifier et de documenter les facteurs de risques et de faciliter l'évaluation du client et de la mission.**

## Procédure d'acceptation

### Evaluation du client

L'un des outils les plus efficaces de maîtrise de notre risque professionnel est la sélection rigoureuse des clients que nous souhaitons servir.

Avant d'accepter un client, une évaluation est effectuée par l'associé en charge de ce prospect. Elle consiste à obtenir suffisamment d'informations sur l'entité, sa réputation, son activité, des sanctions éventuelles, son management et ses bénéficiaires effectifs, pour effectuer une analyse approfondie sur le profil de risque de l'entité et être en mesure de prendre une décision d'acceptation ou de refus.

Conformément à la législation française (Loi Sapin 2, Norme sur la lutte contre le blanchiment), l'évaluation prend en considération le risque de corruption ainsi que le risque de blanchiment.

### Evaluation d'une mission

Toute nouvelle mission fait l'objet d'une évaluation dans notre outil CEAC afin d'identifier des risques potentiels. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte, incluant le respect de nos règles d'indépendance, la gestion des conflits d'intérêts potentiels, la destination et l'utilisation de notre rapport, la compatibilité de la mission avec nos valeurs, la perception publique, la compétence du management du client, la compétence et l'expérience de l'équipe prévue pour la mission etc.

Lorsqu'une mission de commissariat aux comptes est envisagée, une analyse d'indépendance approfondie est effectuée, y compris la revue des services autres que le commissariat aux comptes, les relations financières et personnelles.

Selon le niveau de risque du prospect et de la mission, des mesures de sauvegarde peuvent être mises en place afin d'atténuer les risques identifiés. Tout problème éventuel d'indépendance ou de conflit d'intérêt doit être documenté et résolu avant l'acceptation de la mission.

Dans le cadre de l'évaluation, l'associé en charge de la mission peut avoir recours à des spécialistes internes expérimentés. Les évaluations sont revues par le Risk Management Partner Audit.

## Procédure de maintien

Tout client d'audit et toute mission d'audit fait l'objet d'une réévaluation dès qu'il y a un indicateur pour un changement du niveau de risque, et au minimum une fois par an.

La réévaluation du risque a vocation à donner un avis sur la possibilité de continuer à fournir nos services.

La vérification porte sur l'absence d'évènement qui pourrait remettre en cause notre indépendance ou pourrait affecter la réputation de KPMG.



Le signataire en charge de la mission doit notamment considérer les évolutions majeures intervenues dans l'activité, la structure de l'actionnariat ou la situation financière du client, les problèmes susceptibles de conduire à l'impossibilité de poursuivre notre mission. En cas de risque élevé, un EQCR (Engagement Quality Control Reviewer) est désigné.

# Clients et informations financières

# Clients et informations financières



## Liste des clients dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé

Au cours de l'exercice écoulé, le cabinet n'a pas effectué de mission de contrôle légal pour des entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé.



## Liste des clients Etablissements de crédit (FS)

Au cours de l'exercice écoulé, le cabinet a effectué une mission de contrôle légal pour un établissement de crédit. Il s'agit de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI).

Courant 2024, nous avons été nouvellement nommés sur un autre établissement de crédit, la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB). Le premier audit sera réalisé au titre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024.



## Chiffre d'affaires de la société KPMG Audit SARL

La répartition du chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé est la suivante :

- Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes : 74%
- Honoraires relatifs à des prestations non liées à des missions de contrôle légal des comptes : 26%

Les comptes sociaux de KPMG Audit SARL sont soumis à l'audit légal d'un confrère commissaire aux comptes n'ayant aucun lien direct ou indirect avec le cabinet.

Les comptes pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 ont été certifiés sans réserve.



# Ressources humaines



# Ressources humaines

## Collaborateurs

KPMG Audit SARL compte une trentaine de collaborateurs et six commissaires aux comptes et experts comptables diplômés.

Les collaborateurs sont diplômés des grandes écoles de commerce ou issus de l'enseignement supérieur universitaire. Leurs compétences sont régulièrement enrichies par un important effort de formation continue.

Le dimensionnement du cabinet permet de garantir une stabilité dans les équipes intervenantes auprès des entités, ainsi qu'une réelle capacité d'adaptation.

## Gouvernance - Associés

KPMG Audit SARL compte sept associés au 30 septembre 2024, dont six experts-comptables et commissaires aux comptes. L'ensemble des associés intervient sur des mandats de commissariat aux comptes.

La rémunération des associés est composée d'une part fixe et d'une part variable. Le système de rémunération des associés intègre les critères de qualité, de conformité et de développement des équipes. A cela peuvent s'ajouter des avantages en nature, tels que la mise à disposition d'un véhicule.

Des dividendes peuvent être distribués en fonction de la performance financière dégagée sur l'exercice.

La rémunération des associés ne dépend pas des résultats d'entités légales autres que le cabinet lui-même.

## Formation continue

Le cabinet respecte la politique de formation imposée par le réseau. La stratégie mondiale de gestion des talents de KPMG repose sur l'ambition d'offrir à ses collaborateurs une expérience positive, en proposant un cadre de travail évolutif. KPMG s'efforce de créer un environnement de travail d'excellence, d'inclusion et d'engagement.

Tous nos professionnels reçoivent la formation technique et le soutien dont ils ont besoin pour remplir leur rôle et offrir un service de qualité à nos clients. Le cabinet encourage un environnement favorisant le développement des compétences. Nous proposons des formations en présentiel, à distance ou sous forme de e-learning.

Les collaborateurs intervenant sur les missions d'audit bénéficient d'un plan de formation annuel adapté à leurs responsabilités et à leurs besoins. Ce plan de formation s'articule autour d'un tronc commun par grade et de formations spécifiques aux besoins individuels. Il intègre les directives de KPMG International et est revu et approuvé annuellement par l'associé responsable de l'audit.

Le suivi par chaque professionnel de son plan de formation obligatoire annuel est pris en compte dans l'évaluation annuelle de sa performance.

L'ensemble du plan de formation obligatoire 2023-2024 a été réalisé.

## Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (article L. 822-4 et R.822-61 du Code de commerce tel qu'applicable en Nouvelle-Calédonie)

La gérance de KPMG Audit SARL atteste avoir mis en place et suivi les programmes de formation afin de s'assurer du respect, par les associés commissaires aux comptes, des obligations de formation prévues par le Code de commerce aux articles mentionnés précédemment.





*© KPMG AUDIT SARL, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre en Nouvelle-Calédonie de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).*

*Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.*